

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES
DATE : MERCREDI 22/03/2023 A 17H00.
LIEU : Salle du café « LE BREUGHEL » Place Cardinal Mercier 23 à JETTE

LISTE DE PRESENCES ANNEXEE : 5157 /10000

¹REGLE pour la tenue de l'assemblée : OK 11 /20 propriétaires et
5157 /10000 quotités

²CONDITIONS DE VOTE : OK pas de limite à appliquer

PRESIDENT DE LA REUNION :

SECRETAIRE DE LA REUNION :

ORDRE DU JOUR

1. Informations sur les comptes de 2022. Rapport du vérificateur aux comptes.

Les comptes ont été vérifiés et tout est en ordre.

2. Approbation des comptes de 2022 et décharge au syndic.

DECISIONS PRISES :

Les comptes sont approuvés.

Les comptes de 2022 sont approuvés, et décharge est donnée au syndic, la srl G.I.F., représentée par administrateur.

MAJORITE OBTENUE : 5157 POUR 0 CONTRE

NOM DES PROPRIETAIRES QUI ONT VOTE CONTRE OU SE SONT ABSTENUS : /

3. Budget de 2023. Fixation des appels de fonds trimestriels. Fonds de réserve.

¹ au début de l'assemblée, plus de la moitié des copropriétaires présents ou représentés, possédant au moins la moitié des quotes-parts dans les parties communes OU: au début de l'assemblée, plus de trois quarts des quotes-parts dans les parties communes présents ou représentés

² Nul ne peut prendre part au vote, même comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à la somme des voix dont disposent les autres copropriétaires présents ou représentés.

Nul ne peut accepter plus de trois procurations de vote. Toutefois, un mandataire peut recevoir plus de trois procurations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 10 % du total des voix affectées à l'ensemble des lots de la copropriété.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés, au moment du vote, sauf si la loi ou les statuts exigent une majorité qualifiée.

Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul de la majorité requise.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES
DATE : MERCREDI 22/03/2023 A 17H00.
LIEU : Salle du café « LE BREUGHEL » Place Cardinal Mercier 23 à JETTE

DECISIONS PRISES :

Budget 2023 : 35.000€ y compris 1.500€ dans le fonds de réserve.

Appels de fonds : Trim 1 : 9.000€

Trim 2 : 8.000€

Trim 3 : 9.000€

Trim 4 : 9.000€

MAJORITE OBTENUE : 5157 POUR 0 CONTRE

NOM DES PROPRIETAIRES QUI ONT VOTE CONTRE OU SE SONT ABSTENUS : /

4. Infiltrations récurrentes dans 2 garages. Inaction des propriétaires.
Dégâts aux poutres en béton. Mesures à prendre.

DECISIONS PRISES :

Garages 8-9 et 14-15 : Il y a des infiltrations récurrentes + vérifier le garage 17-18.

Envoyer un recommandé aux propriétaires concernés.

Sans réaction, assignation en justice des propriétaires concernés.

MAJORITE OBTENUE : 5157 POUR 0 CONTRE

NOM DES PROPRIETAIRES QUI ONT VOTE CONTRE OU SE SONT ABSTENUS : /

5. Election du conseil de copropriété. Election du vérificateur aux compte. Mandat du syndic.

DECISIONS PRISES :

Président :

Assesseurs :

Vérificateur aux comptes :

Mandat du syndic : renouvelé pour 1 an : SRL G.I.F., représentée par son administrateur,

MAJORITE OBTENUE : 5157 POUR 0 CONTRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES
DATE : MERCREDI 22/03/2023 A 17H00.
LIEU : Salle du café « LE BREUGHEL » Place Cardinal Mercier 23 à JETTE

NOM DES PROPRIETAIRES QUI ONT VOTE CONTRE OU SE SONT ABSTENUS : /

6. Rappel du ROI. Evacuation des encombrants - palettes, sacs, débris...
Entretien des jardins.

DECISIONS PRISES :

Au n°14, local commun au sous-sol : vider le local et changer la serrure.

Concernant l'entretien des jardins arrière : envoyer un recommandé aux 3 propriétaires concernés.

Sans réaction de leur part, assignation en justice.

MAJORITE OBTENUE : 5157 POUR 0 CONTRE

NOM DES PROPRIETAIRES QUI ONT VOTE CONTRE OU SE SONT ABSTENUS : /

7. Divers : questions posées par les copropriétaires.

Chez madame Delsaert à l'arrière, refaire les joints de la terrasse de l'appartement A3 et vérifier les autres.

Uniformiser les plaquettes des boîtes aux lettres et des sonnettes.

Vérifier l'éclairage du hall d'entrée au n°14.

Vérifier le fonctionnement de la porte au n°12.

Repeindre les portes d'entrées des 2 hall (Lasure).

Ordre du jour pour la prochaine réunion : peindre tous les châssis.

Mettre du silicone dans les boutons des sonnettes.

Le PV original avec les signatures est conservé dans le dossier de l'immeuble.

SIGNATURES DU PV :

LE PRESIDENT DE LA REUNION :

LE SECRETAIRE DE LA REUNION :

LES PROPRIETAIRES OU MANDATAIRES ENCORE PRESENTS :